



Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

MAX PRO 42 Power-Foam B1
Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 07-mars-2016
Version 1

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit **MAX PRO 42 Power-Foam B1**
Substance pure/mélange **Mélange**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée **Bâtiment et travaux de construction.**
Utilisations déconseillées **Aucun(e) connu(e).**

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

D-MAX BVBA
Hoge Mauw 430
2370 Arendonk
Belgique
Tel. +32 14 65 27 33
Fax. +32 14 65 27 35
Contact : Dirk Bertens

Adresse e-mail **info@d-max.eu**

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Belgique	+32 70 245 245
----------	----------------

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4 - (H332)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation respiratoire	Catégorie 1 - (H334)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Cancérogénicité	Catégorie 2 - (H351)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2 - (H373)
Aérosols	Catégorie 1 - (H222)
AÉROSOLS INFLAMMABLES	Catégorie 1 - (H229)

Toxicité aiguë inconnue 0% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue
Toxicité pour le milieu aquatique inconnue 30% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Contient Diisocyanate de diphenylméthane prépolymérisé

Fiche de données de sécurité

MAX PRO 42 Power-Foam B1

Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 07-mars-2016

Version 1



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

H222 - Aérosol extrêmement inflammable

H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la

chaleur H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

EUH204 - Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101-Encasdeconsultationd'unmédecin, garderàdispositionlerécipientou l'étiquete

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P103-Lirel'étiqueteavantutilisation

P210-Teniràl'écartdelachaleur/desétincelles/desflammesnues/dessurfaceschaudes.— Nepasfumer

P211-Nepasvaporisersuruneflammeou surtouteautresourced'ignition

P251 - Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P273-Éviterlerejetdansl'environnement

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P302+P352-ENCASDECONTACTAVECLAPEAU:laverabondammentàl'eauetausavon P304+P340-

ENCASD'INHALATION:transporterlavictimeàl'extérieurlaminuteniraureposdansunepositionoùle peut confortablement respirer

P305+P351+P338-ENCASDECONTACTAVECLESYEUX:rinceravecprécautionàl'eau pendantplusieursminutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer P405 - Garder sous clef

P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122

°F P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Dispositions spéciales concernant l'étiquetage de certains mélanges

Mise sur le marché sous la forme de bombe aérosol ou dans un récipient muni d'un système de pulvérisation scellé

Voir la section 7 pour plus d'informations

2.3. Autres dangers

Dangers généraux

Aucune information disponible.

Évaluation PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Fiche de données de sécurité

MAX PRO 42 Power-Foam B1

Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 07-mars-2016

Version 1

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numérod'enregistrement REACH
Diisocyanate de diphenylméthane prépolymérisé	-	9016-87-9	40 - <80	STOT SE 3 (H335) STOT RE 2 (H373) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Resp. Sens. 1 (H334) Skin Sens. 1 (H317) Carc. 2 (H351) Acute Tox. 4 (H332)	Exempt
2-Propanol, 1-chloro-, phosphate (3:1)	237-158-7	13674-84-5	20 - <40	Acute Tox. 4 (H302)	01-2119480419-30-XXXX
Eter dimetílico	204-065-8	115-10-6	10 - <20	Flam. Gas 1 (H220) Press. Gas	01-2119472128-37-XXXX

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Remarque: ^ indique non classée, cependant, la substance est inscrite à la section 3 car il a une VLE.

Section 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Appeler le 15 ou le service d'urgences médicales. Retirer et isoler les chaussures et vêtements contaminés.
Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur. Consulter immédiatement un médecin, Consulter immédiatement un médecin. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène en cas de respiration difficile.
Contact cutané	Éliminer immédiatement la matière de la peau. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Retirer les chaussures et vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Contact oculaire	Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Les symptômes peuvent se développer plusieurs heures après exposition ; aucune observation médicale n'est donc nécessaire pendant au moins 48 heures. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Vertiges.
------------------	---

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. Garder la victime au calme et au chaud.

Note au médecin

Section 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
Agent chimique sec, CO2 ou jet d'eau.

Incendie majeur Jet d'eau ou brouillard d'eau.

Fiche de données de sécurité

MAX PRO 42 Power-Foam B1
Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 07-mars-2016
Version 1

Moyens d'extinction déconseillés
Jet d'eau à pleine puissance

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les bonbonnes éventrées peuvent être violemment projetées.

Produits dangereux résultant de la combustion Monoxyde de carbone. Oxydes d'azote (NOx). Chlorure d'hydrogène. Cyanure d'hydrogène.

5.3. Conseils aux pompiers

Prudence ! Récipient sous pression. L'échauffement provoque une augmentation de pression et introduit un risque d'éclatement. Refroidir le récipient au jet d'eau.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures de protection individuelles

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éliminer toutes les sources d'ignition potentielles des environs. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Évacuer le personnel vers des zones sûres.

Ventiler la zone.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pulvériser de l'eau pour abattre les vapeurs ou détourner le nuage de vapeur. Empêcher le contact de la matière déversée avec les eaux de ruissellement. Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
Méthodes de nettoyage	Ne pas diriger l'eau sur le déversement ni sur l'origine de la fuite.

6.4. Référence à d'autres sections

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE	
SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle	R
Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION	é

référence à d'autres sections

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Température de stockage recommandée. 10 - 35 °C. Respecter les

Fiche de données de sécurité

MAX PRO 42 Power-Foam B1
Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 07-mars-2016
Version 1

règlementations / instructions locales pour le stockage des récipients sous pression. Protéger contre le gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Autres informations

Recommandation(s); Respecter la fiche de données techniques

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	Belgique
Éther diméthyle 115-10-6	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m ³
Propane 74-98-6	-	TWA: 1000 ppm
Isobutane 75-28-5	-	TWA: 1000 ppm

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Lunettes de sécurité étanches. Écran de protection faciale.
Protection des mains	Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés.
Protection de la peau et du corps	Chaussures antistatiques. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Gants en plastique ou en caoutchouc. Vêtements de protection adaptés. Tablier.
Protection respiratoire	Mettre en place une ventilation adaptée. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol Mousse
Couleur	Aucune information disponible
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	Valeurs
pH	Aucune information disponible
Point de fusion/point de congélation	Aucune information disponible
Point d'ébullition	Aucune information disponible
Point d'éclair	Aucune information disponible
Taux d'évaporation	Aucune information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air	
Limite supérieure d'inflammabilité	16
Limite inférieure d'inflammabilité	3
Pression de vapeur	605
Densité de vapeur	Aucune information disponible

Remarques • Méthode

kPa

Fiche de données de sécurité

MAX PRO 42 Power-Foam B1

Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 07-mars-2016

Version 1

Densité	Aucune information disponible
Hydrosolubilité	Immiscible à l'eau
Solubilité dans d'autres solvants	
Coefficient de partage	Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité	235 °C / 455 °F
Température de décomposition	Aucune information disponible
Propriétés explosives	Aucune information disponible
Limites d'explosivité	Aucune information disponible
Supérieure	Aucune information disponible
Inférieure	Aucune information disponible
Propriétés comburantes	Aucune information disponible
Viscosité cinématique	Aucune information disponible
Viscosité dynamique	Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
Teneur en solvant (%)	Aucune information disponible
Teneur en matière sèche (%)	Aucune information disponible
Densité	1.048 g/cm ³
Densité apparente	Aucune donnée disponible
Teneur en COV (%)	155.87 g/L

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques
Aucun(e). Sensibilité aux décharges
Aucun(e). statiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

L'échauffement provoque une augmentation de pression et introduit un risque d'éclatement.

10.5. Matières incompatibles

Acides. Bases. Agents comburants forts. Amines, Alcools. Eau.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Cyanure d'hydrogène. Chlorure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes d'azote (NO_x).

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit

Nocif par inhalation.

Fiche de données de sécurité

MAX PRO 42 Power-Foam B1
Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 07-mars-2016
Version 1

Inhalation	Aucune donnée disponible.
Contact oculaire	Aucune donnée disponible.
Contact cutané	Aucune donnée disponible.
Ingestion	Aucune donnée disponible.

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Diisocyanate de diphénylméthane prépolymérisé	= 49 g/kg (Rat)	> 9400 mg/kg (Rabbit)	= 490 mg/m ³ (Rat) 4 h
2-Propanol, 1-chloro-, phosphate (3:1)	= 1500 mg/kg (Rat)	= 1230 mg/kg (Rabbit)	= 5 mg/L (Rat) 4 h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Irritant pour la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Effet irritant oculaire.
Sensibilisation	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Mutagenicité sur les cellules germinales	Sans objet.
Cancérogénicité	Contient un cancérogène connu ou supposé.
Toxicité pour la reproduction	Aucune information disponible.
STOT - exposition unique	Aucune information disponible.
STOT - exposition répétée	Aucune information disponible.
Effets sur certains organes cibles	Cœur.
Danger par aspiration	Aucune information disponible.
Toxicité aiguë inconnue	0% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue

Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité : Aucune information disponible

Informations sur les composants

Les résultats obtenus pour le ou les composants incluent

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
Diisocyanate de diphénylméthane prépolymérisé	-	CL50 (96h) >1000 mg/L Fish (Danio rerio)	-
2-Propanol, 1-chloro-, phosphate (3:1)	EC50 72 h = 45 mg/L (Desmodesmus subspicatus) EC50 96 h = 4 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50 96 h = 56.2 mg/L (Brachydanio rerio static) LC50 96 h = 98 mg/L (Pimephales promelas static) LC50 96 h = 30 mg/L (Poecilia reticulata static) LC50 96 h = 180 mg/L (Leuciscus idus static)	EC50 48 h = 63 mg/L (Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité

MAX PRO 42 Power-Foam B1
Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 07-mars-2016
Version 1

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Coefficient de partage Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

Section 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non utilisés	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
Emballages contaminés	Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale.
Catalogue européen des déchets	08 05 01* déchets d'isocyanates 16 05 04* Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
Autres informations	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR

14.1 ONU/n° d'identification	UN1950
14.2 Nom d'expédition	AÉROSOLS
14.3 Classe de danger	2.2
Étiquettes de danger	2.2
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
Description	UN1950, AÉROSOLS, 2.2, (E)
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	327, 625, 344, 190
Code de classification	5A
Code de restriction en tunnel	(E)
Quantité limitée (LQ)	1 L

IMDG

14.1 ONU/n° d'identification	UN1950
14.2 Nom d'expédition	AÉROSOLS
14.3 Classe de danger	2
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
Description	UN1950, AÉROSOLS, 2
14.5 Polluant marin	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	63, 190, 277, 327, 344, 959

Fiche de données de sécurité

MAX PRO 42 Power-Foam B1

Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 07-mars-2016

Version 1

Quantité limitée (LQ) See SP277
N°d'urgence F-D, S-U
14.7 Transport en vrac Aucune information disponible
conformément à l'annexe de la
convention Marpol 73/78 et au
recueil IBC

RID

14.1 ONU/n°d'identification UN1950
14.2 Nom d'expédition AÉROSOLS
14.3 Classe de danger 2.2
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
Description UN1950, AÉROSOLS, 2.2
14.5 Danger pour l'environnement Sans objet
Code de classification 5A
14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)
Quantité limitée (LQ) 1 L

OACI (aérien)

14.1 ONU/n°d'identification Non réglementé
14.2 Nom d'expédition Non réglementé
14.3 Classe de danger Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement Sans objet
14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

IATA

14.1 ONU/n°d'identification UN1950
14.2 Nom d'expédition Aerosols, inflammable
14.3 Classe de danger 2.1
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
Description UN1950, Aerosols, inflammable, 2.1
14.5 Danger pour l'environnement Sans objet
14.6 Dispositions spéciales A145, A167, A802
Quantité limitée (LQ) 30 kg G
Code ERG 10L

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

UE-REACH (1907/2006) - Liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) pour autorisation conformément à l'article 59

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe

Fiche de données de sécurité

MAX PRO 42 Power-Foam B1

Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 07-mars-2016

Version 1

XVII).

Nom chimique	Numéro CAS	Limitations relatives à l'utilisation
Isobutane	75-28-5	28. 29.

UE-REACH (1907/2006) - Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H351 - Susceptible de provoquer le cancer par inhalation

H332 - Nocif par inhalation

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation : Substances très préoccupantes

PBT Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

STOT (RE): Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT (SE): Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

Principales références de la littérature et sources de données

Aucune information disponible

Préparée par Date de révision Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Indication des modifications 07-mars-2016

Remarque sur la révision Conseil en

matière de formation Informations Sans objet.

supplémentaires Aucune information disponible

La présente fiche de données de Règlement (CE) n° 1907/2006 Aucune information disponible

sécurité est conforme aux exigences de :

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fiche de données de sécurité

MAX PRO 42 Power-Foam B1
Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 07-mars-2016
Version 1

Fin de la Fiche de données de sécurité